Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 16 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 10 mars 2021, se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de Gournay-Loizé, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Maciej SIUREK.

Absentes et excusées : Mmes Aurélie GUERIN (a donné pouvoir à Jennifer TERNY) Alexandra OLIVET (a donné pouvoir à Jean-Marie VAIE).

Secrétaire de séance : Mme Sandrine TIREAU

Ordre du jour :
- Compte de gestion 2020 commune
- Compte administratif 2020 commune
- Compte de gestion 2020 lotissement les Boniges
- Compte administratif 2020 lotissement les Boniges
- Devis voirie
- Devis APAVE : diagnostic amiante
- Devis APAVE : coordination SPS
- Devis APAVE : frais mission
- Remboursement facture par ENERCON
- Remboursement frais dégâts clôture
- Indemnité stagiaire
- Projet Ekosentia
- Gestion des déchets
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Jennifer TERNY à 20 heures 15.

01-16-03-2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal *:*

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

02-16-03-2021

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la commune, lequel s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	- 683 492,08
Recettes	810 874,94
Résultat de l'exercice	**127 382,86**
Résultat de clôture	**1 120 514.66**

INVESTISSEMENT :

Dépenses	-91 792,98
Recettes	164 323,53
Résultat de l'exercice	**72 530.55**
Résultat de clôture	**47 415.73**

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget 2020 de la commune, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

03-16-03-2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU LOTISSEMENT LES BONIGES DRESSE PAR LAURENT BALAVOINE, RECEVEUR

Le Conseil Municipal *:*
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du lotissement les Boniges et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04-16-03-2021

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU LOTISSEMENT LES BONIGES

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VAIE, 2e adjoint, examine le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	0.00
Recettes	24 000.73
Résultat de l'exercice	24 000.73
Résultat de clôture	0.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	24 000.73
Recettes	24 000.73
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat de clôture	- 12 065.48

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (total) : - 12 065.48

Hors de la présence de Monsieur Bernard CHARTIER, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2020 du lotissement Les Boniges.

****

Mr le maire informe le conseil municipal qu'une demande a été faite pour l'éventuel achat d'une parcelle. Suite à cette demande et aux questions qui avaient déjà été posées par rapport à la modification des limites des parcelles, le géomètre a indiqué que ces dernières pouvaient être modifiées. Du côté où les constructions sont déjà présentes, il parait difficile de faire des modifications. Cela ne poserait que de nouveaux problèmes. De l'autre côté, il n'y a pas de constructions mais des questions se posent également.
Éric GOUINAUD revient sur le prix du terrain d'une commune voisine à 1.50 € le m². Le but, pour la commune de Alloinay, n'est pas de brader les parcelles.
Mr le maire ajoute qu'il faudrait aussi réfléchir sur les bâtiments avant de brader les terrains qui s'entretiennent avec la tondeuse. Il faut rester sur un prix raisonnable et ne pas trop baisser le prix par rapport aux autres lots vendus.
Le conseil municipal reviendra, lors d'une prochaine séance, sur le prix de vente des parcelles et sur le problème des limites.

05-16-03-2021

DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le maire présente les devis du SIVU voirie La Boutonne pour la réfection de six voies : rechargement de la chaussée en grave émulsion, remise à niveau des bouches à clés, étanchéité par un bicouche et une couche d'accrochage.

Les prévisions sont les suivantes :

Voies	Matériaux	Droit de tirage	Rabotage	Totaux
Chaignepain au château d'eau Les Alleuds	43 515.00	6 728.00		50 243.00
Rue de la source Bataillé	12 051.00	2 710.00		14 761.00
Rue de la Garenne La Boudranche	7 440.90	2 820.35	1 600.00	11 861.25
Rue du château d'eau Loizé	17 203.00	4 924.70	5 000.00	27 127.70
Rue du vieux bourg Gournay	15 000.20	4 188.70	5 000.00	24 188.90
Chemin de la vallée La petite Tranchée	2 533.76	1 938.18		4 471.94
Totaux	97 743.86	23 309.58	11 600.00	132 653.79

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, le conseil municipal accepte les devis présentés.

****

Mr le maire fait part d'un problème, rue de la Garenne, au sujet d'une haie qui empiète largement sur la voie publique. Elle sera donc élaguée. Dans cette même rue, il est envisagé de nettoyer la petite place qui est abîmée, de l'empierrer et de faire un caniveau jusqu'à la route de Maisonnay. En ce qui concerne le droit de tirage du SIVU, il est indiqué que dorénavant une collectivité pourra céder sa part à une autre commune.

06-16-03-2021

SALLE POLYVALENTE : DEVIS REPERAGE AMIANTE

Mr le maire présente un devis au conseil municipal, de la société APAVE, concernant le repérage amiante avant travaux de la toiture de la salle polyvalente de Gournay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société APAVE d'un montant de 540.00 € pour le repérage amiante avant travaux.

07-16-03-2021

SALLE POLYVALENTE : DEVIS COORDINATION SPS

Mr le maire présente un devis au conseil municipal, de la société APAVE, concernant la Mission de Coordination Sécurité, Protection de la Santé concernant les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente de Gournay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de la société APAVE d'un montant 1 680,00 € pour la mission de Coordination SPS.

08-16-03-2021

SALLE POLYVALENTE : FRAIS DE MISSION

Mr le maire présente un devis au conseil municipal, de la société APAVE, concernant les frais de mission pour le suivi des travaux de la toiture de la salle polyvalente de Gournay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société APAVE d'un montant de 3 042.00 € pour les frais de mission.

09-16-03-2021

REMBOURSEMENT TRAVAUX PAR ENERCON

Mr le maire rappelle au conseil municipal que lors de l'installation des éoliennes, le chemin de la boiserie a été abîmé par le passage fréquent du matériel de la société qui a fait les travaux, ainsi qu'un panneau de signalisation.

Les frais de remise en état se sont élevés à la somme totale de 6 439.98 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le remboursement de ces frais soit 6 439.98 € à la société ENERCON.

10-16-03-2021

REMBOURSEMENT DEGATS CLOTURE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un administré a reculé dans un poteau de la clôture à l'espace de la ferme de Loizé et que ce dernier est cassé. Il propose donc de lui demander le remboursement d'une partie des frais de remise en état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Mr Jean-Philippe VENDÉ le remboursement d'une partie des frais de remise en état de la clôture de l'espace de la ferme, suite aux dégâts qu'il a provoqué, pour un montant de 50 €.

11-16-03-2021

INDEMNITE STAGIAIRE

Mr le maire informe le conseil municipal qu'un stagiaire, Jean-Charles BAIN, est intervenu au service technique du 22 février au 5 mars 2021. Il propose à l'assemblée de lui verser une indemnité de 100 € par semaine soit 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une indemnité de 200 € à Jean-Charles BAIN.

12-16-03-2021

PROJET EKOSENTIA

Les responsables du projet ont envoyé les conditions dans lesquelles pourraient se dérouler le programme. Chaque conseiller a reçu ces informations.

Mr le maire pense que les conditions prévues pour former le groupe pour travailler dans les chemins n'est pas favorable. S'il était possible de faire une réunion publique, toute la population serait invitée. Avec ce système, les agriculteurs se trouveront exclus. Il pense qu'il est préférable de reporter le projet ultérieurement pour que celui-ci puisse se faire dans de meilleures conditions.

Éric GOUINAUD précise que le projet s'arrête au 1er juillet 2021. S'il n'est pas fait, les subventions seront perdues. Il ajoute que si le conseil municipal ne souhaite pas conduire ce projet, il se chargerait de faire cette démarche uniquement sur Loizé, l'ACCA de Loizé étant partante. La réunion publique ne se ferait pas. Il ajoute que dire non au projet le gêne. Les réunions posent problème. Il aurait fallu reporter d'un an mais ce n'est pas possible en raison des subventions. Il pourrait y avoir une solution intermédiaire. La commune pourrait s'engager à un projet plus restreint, celui-ci n'étant pas proposé à l'ACCA mais à la commune. Il pourrait y avoir 5 secteurs et non dix. Des affiches pourraient être collées sur les panneaux pour avertir la population et un courrier adressé aux agriculteurs.

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion : la prochaine réunion du conseil se tiendra le 6 avril à 20 h 30.

Jeux : les marquages sont effectués. La livraison est prévue pour la semaine 12.

Pare ballons : l'installation est plus compliquée que prévu. Soit il faut faire des tranchées et bétonner pour installer les poteaux en prévoyant six toupies soit environ 6 000 €, soit il faut enfoncer les poteaux avec des fourreaux (coût supplémentaire). Il faut prévoir la location d'une nacelle pour installer les filets. L'entreprise avait préciser qu'il fallait l'aide des agents mais il s'avère qu'ils doivent faire les ¾ du travail.
Suite à une remarque, il est précisé qu'il n'y a plus de match le dimanche, les joueurs préférant jouer le samedi et rester en famille ce jour-là.

Logement 19 rue du centre : Les locataires demandent la prolongation de la location de ce logement d'un mois, qui est accordée par le conseil municipal

La tonnelle : l'aménagement a été fait.

CIA : Mr le maire demande au conseil municipal de porter le CIA de 200 à 300 €. L'assemblée donne son accord. Un dossier sera donc envoyé au comité technique.

Bissière : Nadine RENAUD fait remarquer qu'il y a une quantité de graviers sur la route à Bissière. Il faut voir avec le SIVU qui devait les balayer.

Terrain de tennis : Maciej SIUREK informe l'assemblée que le terrain de tennis se dégrade et qu'il n'est plus possible de jouer dans ces conditions. Que fait-on de ce terrain ? Le stade de l'entretien est dépassé. Des sociétés ont été contactées pour demander des devis pour la réfection du terrain. Une commune a fait un terrain neuf pour 23 000.00 € HT environ et a obtenu trois subventions.

Gestion des déchets : Daniel CHOLLET présente la Direction de la prévention et de la Gestion des déchets. Elle comprend une soixantaine d'agents sur 4 services : administratif, collecte, déchèterie et flotte de véhicules. Les enjeux sont : produire moins de déchets et trier.
Pour atteindre les objectifs et maitriser les coûts le CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été mis en place. Il est piloté par un COPIL composé d'élus et de représentants d'autres structures et partenaires.
Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.
Le PLPDMA est piloté par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Elle devra réaliser un état des lieux, définir les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, préciser les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et les acteurs qui en seront porteurs, identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires, établir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre et déterminer les indicateurs de suivi du programme, la méthodologie et la diffusion des informations.
Un document sera envoyé à la mairie pour l'implantation actuelle, la prévision…. Puis la phase de concertation avec le chargé de mission de Mellois en Poitou pour effectuer la mise à jour des données avec un contrôle sur le terrain pour obtenir la validation définitive dans un cadre juridique bien défini. La concertation pour Alloinay est prévue dans le 1er semestre 2021.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Délibérations n° 01-16-03-2021 à 12-16-03-2021